

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Amitié Charles Péguy**

Séance du 15 décembre 2022

Convocation du 9 décembre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Christian Lancrenon par Mme Annie Bach,  
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,  
M. Théophile Touny par M. Philippe Laurent,  
Mme Sakina Bohu par Mme Chantal Brault,  
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson

Secrétaire de séance :

Mme Catherine Palpant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2022

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Amitié Charles Péguy**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les liens entre Charles Péguy, sa famille et la ville de Sceaux,

Considérant l'importance du colloque organisé au lycée Lakanal par l'association Amitié Charles Péguy le jour du 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'écrivain,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 votes contre : MM. Xavier Tamby, Numa Isnard)

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Amitié Charles Péguy pour l'organisation de son colloque du 7 janvier 2023.

AUTORISE le maire à signer la convention tripartite relative à ce partenariat.

PRECISE que la dépense est inscrite au budget 2022.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Milky Lou*